



Le 4 septembre 2018

L'honorable sénatrice A. Raynell Andreychuk, présidente  
Comité sénatorial permanent des affaires étrangères et du commerce international  
Sénat

L'honorable Mark Eyking, C.P., député, président  
Comité permanent du commerce international de la Chambre des communes  
Chambre des communes

Madame, Monsieur,

En raison des événements survenus au cours des derniers mois, il devient plus urgent pour le Canada de diversifier ses relations commerciales et de réduire sa dépendance envers un seul marché. Un premier pas important dans l'atteinte de cet objectif consisterait à hâter l'adoption du projet de loi C-79, qui mettra en œuvre l'Accord de partenariat transpacifique global et progressiste (PTPGP).

Grâce au PTPGP, les entreprises canadiennes jouiront d'un accès accru à un marché de près de 500 millions de personnes, dont le PIB combiné atteint 13,5 billions de dollars. Font partie de ce marché des pays comme le Japon, le Vietnam, la Malaisie et l'Australie, où le Canada n'a pas d'accès préférentiel.

Voici quelques-uns des principaux avantages de cet accord pour les exportateurs canadiens :

- la libéralisation tarifaire éventuelle des produits industriels, des produits forestiers et des fruits de mer;
- des réductions tarifaires considérables sur les principales exportations agricoles canadiennes comme le porc, le bœuf et les céréales;
- dans le chapitre sur l'admission temporaire, des clauses qui facilitent la circulation de personnel qualifié entre les pays pour fournir des services à titre temporaire. Une approche fondée sur des listes négatives pour le commerce transfrontières des services permettra d'accroître la transparence et viendra s'ajouter à cette mesure améliorée;
- dans le chapitre sur le commerce électronique, des clauses qui exigent la capacité de faire circuler librement des données entre les pays et limitent la possibilité d'adoption d'exigences relatives à la localisation des données.

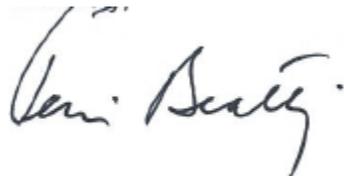
Si les entreprises canadiennes ne peuvent pas profiter du fait d'être les premières à bénéficier de cet accord, elles seront désavantagées sur le plan de la concurrence dans cette importante région commerciale. Par conséquent, la Chambre de commerce du Canada prie vos comités respectifs de faire progresser l'étude du projet de loi C-79 aussi vite que possible au moment opportun.

La Chambre de commerce du Canada sait que toute négociation comprend sa part de compromis et que le PTPGP exposera certains secteurs de l'économie canadienne à une concurrence accrue. Pour cette raison, le gouvernement devrait favoriser la compétitivité de toutes les entreprises en améliorant le régime fiscal et le cadre réglementaire canadien, ce qui contribuera aussi à ce que le Canada demeure une destination attrayante pour les investisseurs. La Chambre est aussi consciente que les exportateurs devront faire face à des barrières non tarifaires dont il n'est pas question dans le PTPGP. Il n'en demeure pas moins que, en fin de compte, le PTPGP représente un avantage net pour l'économie canadienne. En fait, il souligne plutôt la nécessité, pour le Canada, de travailler avec les autres membres du PTPGP pour établir une coopération internationale en matière de réglementation, ce qui permettra aux entreprises de tirer pleinement parti de l'Accord.

Puisque le Canada est l'un des premiers pays à avoir ratifié le PTPGP, il pourrait être en mesure de collaborer avec d'autres signataires pour déterminer l'orientation future du Partenariat. À mesure que de nouveaux pays se joignent à l'Accord et profitent de ses avantages, le PTPGP définira les modalités des échanges commerciaux dans cette importante région économique en pleine croissance.

Nous serions heureux de pouvoir discuter plus à fond de cet accord et des avantages qu'il représente pour les entreprises canadiennes. N'hésitez pas à communiquer avec Mark Agnew, directeur, Affaires internationales, si nous pouvons vous être d'une aide quelconque dans l'étude de ce projet de loi.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.



L'honorable Perrin Beatty, C.P., O.C.  
Président et chef de la direction  
Chambre de commerce du Canada

- c.c. Membres du Comité permanent du commerce international de la Chambre des communes  
Membres du Comité sénatorial permanent des affaires étrangères et du commerce international